



Déclaration liminaire de l'Unsa-Éducation au CTA du 22 février 2022

Monsieur le Recteur,

Mesdames, Messieurs,

Un CTA extraordinaire, qualifié RH, tant dans la convocation que dans l'ordre du jour, voilà qui n'est pas commun. Et ce n'est pas l'Unsa-Éducation qui va trouver à redire, notre fédération n'ayant de cesse de mettre au cœur de ses déclarations liminaires et de ses interventions en CTA, les Ressources Humaines et leur Gestion par l'État employeur, et académiquement par vous-même, Monsieur le Recteur.

Il est vrai que notre Ministre est intervenu dans les médias à maintes reprises pour louer le professionnalisme des professeurs durant la crise sanitaire, oubliant d'ailleurs trop souvent les nombreux autres métiers tout aussi utiles à la bonne marche de notre système éducatif.

Il est vrai également, que depuis deux/trois ans, le Ministère parle beaucoup de RH, et notamment de RH de proximité. Il faut dire qu'après la loi de 2019 sur la Fonction Publique détruisant le rôle des Commissions Administratives Paritaires dans la gestion des personnels, il y avait urgence à mettre quelque chose en place...

Il est vrai, enfin, que la journée d'action du 13 janvier est passée par là et que le Ministre Blanquer et son administration poussés par le sommet de l'État multiplient les rencontres avec les organisations syndicales représentatives des personnels.

Tout ceci explique sans doute ce CTA extraordinaire de ce jour alors même qu'un CTA « ordinaire » est programmé dans trois semaines.

La date de prévenance de ce CTA « extraordinaire » nous a tout naturellement interpellés à l'Unsa-Éducation. Depuis l'arrivée de M. Banquer à la tête de l'Éducation nationale, et sa vision très personnelle du dialogue social, l'Unsa-Éducation a dénoncé à maintes reprises une gestion dans la précipitation. L'examen attentif de l'ordre du jour nous a donné un élément d'explication de cette date non anticipée.

Ce ne sont naturellement pas les points présentés pour information qui requièrent cette rapidité... D'ailleurs concernant l'un de ces points, le bilan des LDG, cela fait d'ailleurs bien longtemps que l'Unsa-Éducation l'a demandé, ce qui ne semblait pas être une priorité du rectorat jusqu'à présent...

Ce n'est certainement pas non plus la revalorisation indemnitaire des Assistantes sociales et conseillères techniques de service social, tout comme la revalorisation indemnitaire des SAENES et Attachés d'administration sur lesquelles le CTA devra se prononcer qui ont nécessité cette réunion non prévue au calendrier des CTA de cette année scolaire.

L'objet de cette réunion décidée juste avant les vacances est donc la modification des Lignes Directrices de Gestion « Mobilités ». Il faut effectivement les faire voter en CTA avant le début des mutations intra-académiques dans le 1^{er} et le second degré.

Pour l'Unsa-Éducation, il s'agit là d'une nouvelle manifestation de cette manière si particulière du ministère et finalement du rectorat d'aborder une question RH d'importance sans avoir pris la peine académiquement d'organiser un GT sur le sujet, comme nous l'avions demandé.

Décidemment, la gestion de la RH dans l'Éducation nationale c'est un bel emballage mais les marges de discussion sur le contenu sont toujours plus réduites.

Quand, notre ministère, cessera-t-il enfin de gérer ses « ressources humaines » pour commencer à gérer humainement les femmes et les hommes qui constituent les forces vives de l'Éducation nationale ?